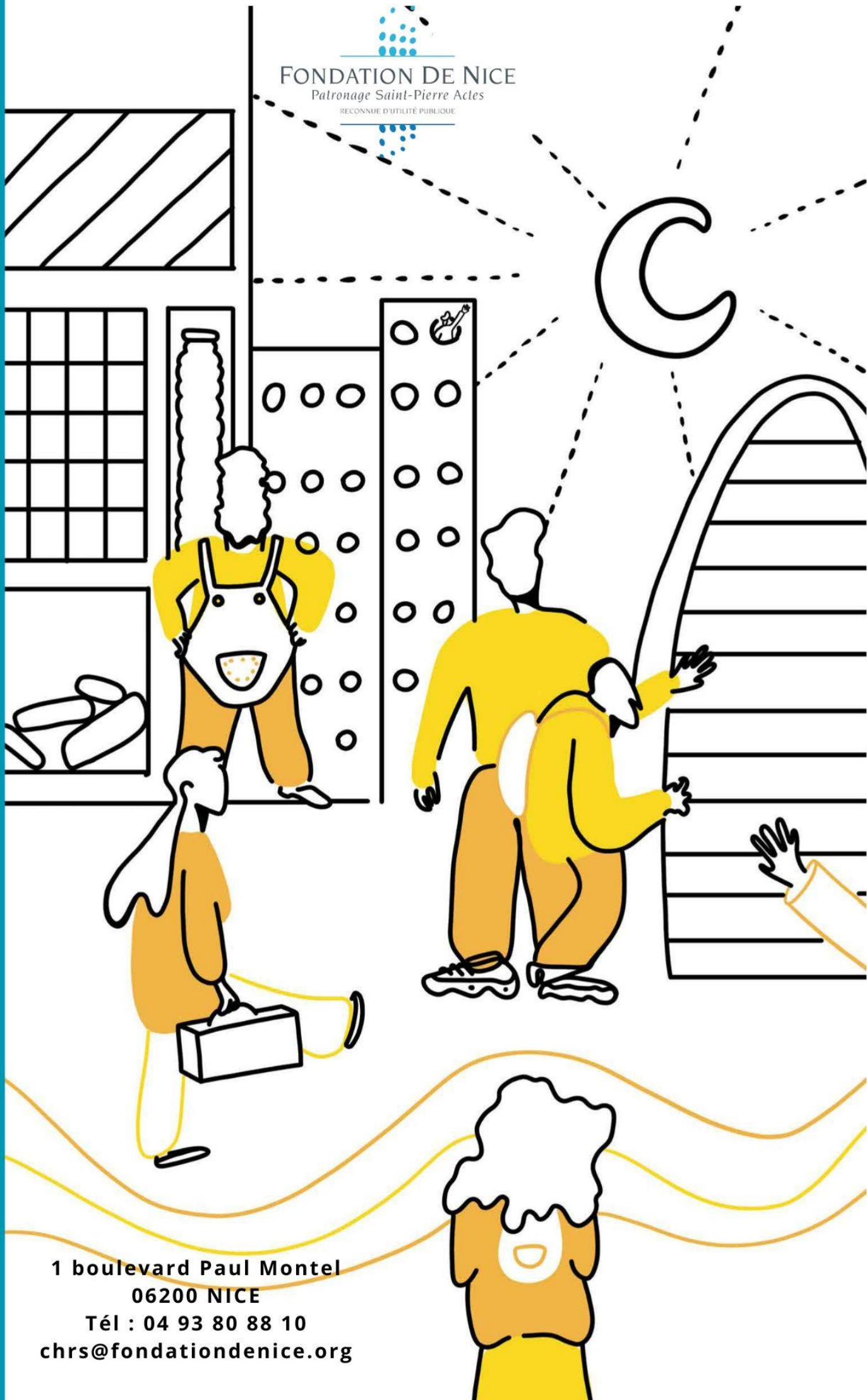


BILAN D'ACTIVITÉS 2025 CHRS

FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



1 boulevard Paul Montel
06200 NICE
Tél : 04 93 80 88 10
chrs@fondationdenice.org

SOMMAIRE

PRESENTATION DU CHRS

1. LE CHRS EN CHIFFRES 2025

2. LES ADMISSIONS

3. LES SUIVIS

3.1 Les suivis en personnes

3.2 Répartition

3.3 Tranches d'Age

3.4 Typologie des ménages suivis

3.5 Les logements au CHRS (Insertion, Stabilisation, Urgence, DLRL et ATSD)

3.6 Type de ressources par ménage à l'entrée (86 ménages)

4. LES SORTIES

4.1 Les sorties en ménages/en personnes

4.2 La durée des séjours

4.3 Le logement à la sortie du CHRS (58 ménages)

4.4 Type de ressources par ménage à la sortie (sur 80 ménages)

5. Le suivi psychologique au CHRS

6. Les interventions

7. LOGEMENT ET EMPLOI

7.1 Situation par rapport à l'emploi au CHRS en 2025

LE CHRS

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) accueillent et accompagnent des personnes seules ou des familles en difficulté (économique, sociale, de santé ou de logement) afin de favoriser leur autonomie et leur insertion. Ils s'inscrivent dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002.

Notre CHRS propose différentes modalités d'hébergement (insertion, stabilisation, urgence, « De la rue au logement »), ainsi qu'un accompagnement social global visant notamment l'accès aux droits, à la santé, à l'emploi et au logement. L'adhésion des personnes à cet accompagnement constitue un préalable essentiel.

Les admissions s'effectuent via le SIAO, après orientation par un service social. Le public accueilli est composé de personnes majeures isolées, avec ou sans enfants, ainsi que de couples. Les admissions s'inscrivent dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Hébergement.

L'accompagnement, assuré par une équipe pluridisciplinaire, est individualisé. Il porte sur l'insertion sociale et professionnelle, la gestion du quotidien et l'accès à un logement durable. Il peut être proposé avec ou sans hébergement, dans le cadre d'un accompagnement « hors les murs ».

Notre modèle d'intervention, fondé sur le principe de « l'aller vers », intègre des visites à domicile ainsi que des entretiens extérieurs (lieux publics, cafés, etc.). Il permet de lutter contre l'isolement, d'instaurer un lien de confiance, de prévenir les situations de crise et d'éviter les ruptures dans le suivi. Les professionnels interviennent également sur différents sites de la Fondation, en s'adaptant au rythme des personnes accompagnées, à leurs problématiques de santé et à leur éloignement géographique.

L'équipe est composée de 14 travailleurs sociaux, de 2 psychologues, de 2 secrétaires, de 2 apprentis, d'un agent social hôtelier et d'un chef de service. Depuis 2019, elle fonctionne selon un modèle de multi-référence, permettant de croiser les regards, d'adapter les interventions aux besoins des personnes accompagnées et de garantir la continuité du suivi, tout en favorisant la complémentarité des compétences.

La question de l'emploi est abordée de manière systématique dès l'admission et tout au long de l'accompagnement. En lien étroit avec la plateforme emploi et les dispositifs d'accès à l'emploi du secteur 2 de la Fondation de Nice, la présence hebdomadaire de conseillers en insertion professionnelle et de job coachs au sein du CHRS facilite la coordination, renforce la lisibilité des interventions et soutient les parcours d'insertion des personnes accompagnées.

Les personnes sont hébergées dans des logements de transition situés sur un territoire allant principalement de Nice à Menton. Ces appartements, meublés et insérés dans le tissu urbain, constituent un parc de 146 logements, allant du studio au T4.

La Direction de l'Immobilier assure la gestion locative de ce parc ainsi que son suivi technique. Elle pilote également les opérations de rénovation. L'intervention coordonnée des professionnels du CHRS et de la Direction de l'Immobilier, notamment à travers les états des lieux, les visites à domicile et les interventions techniques, garantit une vigilance continue quant à l'état des logements et aux conditions d'occupation.

Le CHRS s'inscrit pleinement dans la politique du « Logement d'abord » et développe des actions spécifiques telles que l'accompagnement de personnes sortant de détention, le dispositif d'accès direct au logement « De la rue au logement », des actions de suite à la sortie du CHRS, ainsi que des mesures d'accompagnement hors les murs.

1. LE CHRS EN CHIFFRES 2025

Capacité

Dispositif	2024	2025	Δ
Insertion	153	148	-5
Stabilisation	35	35	0
Urgence	20	20	0
Hors les murs	39	42	+3
<i>dont DLRL</i>	23	24	+1
<i>dont HLM</i>	8	10	+2
<i>dont ATSD</i>	8	8	0
Action de suite	15	15	0
TOTAL	262	260	-2

Journées

Dispositif	2024	2025	Δ
Insertion	53 492	51 939	-1 553
Stabilisation	12 706	12 613	-93
Urgence	7 070	6 894	-176
Hors les murs	10 808	15 140	+4 332
<i>dont DLRL</i>	6 904	8 175	+1 271
<i>dont HLM</i>	1 492	4 455	+2 963
<i>dont ATSD</i>	2 412	2 510	+98
Action de suite	1 947	1 465	-482
TOTAL	86 023	88 051	+2 028

Taux

Dispositif	2024	2025	Δ
Insertion	96 %	96 %	=
Stabilisation	99 %	99 %	=
Urgence	97 %	94 %	-3 pts
Hors les murs	76 %	99 %	+23 pts
<i>dont DLRL</i>	82 %	93 %	+11 pts
<i>dont HLM</i>	82 %	122 %	+40 pts
<i>dont ATSD</i>	82 %	86 %	+4 pts
Action de suite	35 %	27 %	-8 pts

Commentaires : Les taux d'occupation sont conformes, parfois même supérieurs aux attendus, sur les différents dispositifs "socles" du CHRS (Insertion, Stabilisation, Urgence).

La collaboration avec la Direction de l'Immobilier a permis de réduire la vacance liée aux travaux et/ou aux délais d'entrée dans les lieux après une sortie.

Conformément aux objectifs du CPOM, il convient également de noter une augmentation de l'action "Hors les Murs", avec l'ouverture d'une place supplémentaire sur le dispositif "De la Rue au Logement" et la création de deux places "Hors les Murs".

Le suivi des personnes en Action de suite est en forte diminution. Cette évolution reflète les besoins d'accompagnement des ménages à la sortie de structure. Lorsque les besoins sont importants, une mesure "Hors les Murs" est mobilisée. À l'inverse, lorsque le besoin est plus limité, il arrive régulièrement que les personnes ne souhaitent pas mettre en place une mesure d'"Action de suite". Ce dispositif devra être réinterrogé dans le cadre du prochain CPOM.

Par ailleurs, la forte tension sur le territoire entraîne un nombre limité de sorties vers le logement. De ce fait, la question de l'accompagnement en "Action de suite" apparaît aujourd'hui moins prégnante.

2. LES ADMISSIONS

2024

Dispositif	2024	2025	Δ
Insertion	11	22	14 %
Stabilisation	10	10	28 %
Urgence	10	10	50 %
Hors les Murs	27	33	84 %
<i>dont DLRL</i>	4	14	60 %
<i>dont HLM</i>	8	4	50 %
<i>dont ATSD</i>	15	15	187 %
Action de suite	5	6	40 %
TOTAL	63	81	

2025

Dispositif	2024	2025	Δ
Insertion	15	31	21 %
Stabilisation	12	12	34 %
Urgence	7	7	35 %
Hors les Murs	41	44	105 %
<i>dont DLRL</i>	12	12	50 %
<i>dont HLM</i>	13	16	16 %
<i>dont ATSD</i>	16	16	200 %
Action de suite	11	17	113 %
TOTAL	86	111	

Commentaires : Les chiffres sont globalement stables en matière d'admissions. Il est à noter que le lien avec le SIAO Insertion est particulièrement marqué, ce qui favorise la fluidité et l'efficacité des orientations et des admissions proposées.

Il est également à noter que le nombre d'admissions a largement augmenté sur le dispositif Insertion. Cela est essentiellement dû à un nombre de relogements plus importants cette année, ce qui est une donnée très positive.

3. LES SUIVIS

3.1 Les suivis en personnes

Dispositif	2024	2025
Insertion	168	182
Stabilisation	45	46
Urgence	30	26
Hors les Murs	71	87
<i>dont DLRL</i>	25	31
<i>dont HLM</i>	23	32
<i>dont ATSD</i>	23	24
Action de suite	36	22
TOTAL	350	363

Commentaires : Le nombre de personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Action de Suite a baissé de manière significative. Cela est notamment dû à des fins d'accompagnements en 2024 de ménages à la composition familiale importante.

3.2 Typologie des personnes accompagnées

2024

Dispositif	Hommes majeurs		Femmes majeures		TOTAL Majeurs		TOTAL Mineurs		TOTAL	
Insertion	34	20 %	63	37 %	97	57 %	71	43 %	168	100 %
Stabilisation	35	77 %	9	21 %	44	98 %	1	2 %	45	100 %
Urgence	21	70 %	9	30 %	30	100 %	0	0	30	100 %
Hors les Murs	50	70 %	18	25 %	68	95 %	3	5 %	71	100 %
<i>dont DLRL</i>	19	83 %	4	17 %	23	100 %	0	0	23	100 %
<i>dont HLM</i>	11	44 %	11	44 %	22	88 %	3	12 %	25	100 %
<i>dont ATSD</i>	20	87 %	3	13 %	23	100 %	0	0	23	100 %
Action de suite	11	30 %	11	30 %	22	60 %	14	40 %	36	100 %
TOTAL	151		110		261		89		350	

Dispositif	Hommes majeurs		Femmes majeures		TOTAL Majeurs		TOTAL Mineurs		TOTAL	
Insertion	34	19 %	68	37 %	102	56 %	80	44 %	182	100 %
Stabilisation	37	80 %	9	20 %	46	100 %	0	0	46	100 %
Urgence	19	73 %	7	27 %	26	100 %	0	0	26	100 %
Hors les Murs	63	72 %	17	20 %	80	92 %	7	8 %	87	100 %
<i>dont DLRL</i>	27	87 %	4	13 %	31	100 %	0	0	31	100 %
<i>dont HLM</i>	12	37 %	13	41 %	25	78 %	7	22 %	32	100 %
<i>dont ATSD</i>	24	100 %	0	0	24	100 %	0	0	24	100 %
Action de suite	9	41 %	8	36 %	17	77 %	5	23 %	22	100 %
TOTAL	191		109		271		92		363	

Commentaires : RAS sur ces données chiffrées qui restent dans la même tendance que les années précédentes.

3.3 Tranches d'Age

Dispositif	0 – 3 ans	4 – 10 ans	11 – 17 ans	18 – 29 ans	30 – 39 ans	40 – 49 ans	50 – 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Insertion	8	38	34	31	16	30	20	5	182
Stabilisation	0	0	0	2	4	12	15	13	46
Urgence	0	0	0	7	3	6	5	5	26
Hors les Murs	0	4	3	11	6	17	16	30	87
<i>dont DLRL</i>	0	0	0	0	0	0	8	23	31
<i>dont HLM</i>	0	4	3	8	2	7	4	4	32
<i>dont ATSD</i>	0	0	0	3	4	10	4	3	24
Action de suite	0	1	4	3	2	2	8	2	22
TOTAL	8	43	41	54	31	67	64	55	363

Tranches d'âge sur 363 personnes accueillies :

- 54 personnes ont entre 18 et 29 ans, soit 15 %
- 98 personnes ont entre 30 et 49 ans, soit 27 %
- 119 personnes ont entre 50 et +, soit 33 %
- 92 personnes mineures ont entre 0 et 17 ans, soit 25 %

La tranche d'âge la plus élevée est celle des 40/49 ans.

Déclinaison de la tranche d'âge sur les 92 enfants :

- 8 enfants ont entre 0 et 3 ans, soit 9 %
- 43 enfants ont entre 4 et 10 ans, soit 47 %
- 41 enfants ont entre 11 et 17 ans, soit 44 %

3.4 Typologie des ménages suivis

Dispositif	Isolé		Famille monoparentale		Couple sans enfants		Couple avec enfants		TOTAL
Insertion	28	36 %	43	55 %	0	0	7	9 %	78
Stabilisation	44	96 %	2	4 %	0	0	0	0	46
Urgence	24	92 %	2	8 %	0	0	0	0	26
Hors les Murs	70	93 %	4	5 %	1	1 %	1	1 %	76
<i>dont DLRL</i>	30	97 %	1	3 %	0	0	0	0	31
<i>dont HLM</i>	16	76 %	3	14 %	1	5 %	1	5 %	21
<i>dont ATSD</i>	24	100 %	0	0	0	0	0	0	24
Action de suite	11	69 %	5	31 %	0	0	0	0	16
TOTAL	177		56		1		8		242

Commentaires : Les données montrent une nette prédominance de personnes isolées parmi les publics accompagnés par le CHRS de Fondation de Nice. Sur 242 situations, 177 concernent des personnes seules, tandis que les familles monoparentales représentent 56 situations. Les couples, avec ou sans enfants, restent très minoritaires.

Les dispositifs d'urgence et de stabilisation accueillent quasi exclusivement des personnes isolées, ce qui confirme leur rôle d'accueil de publics en situation de grande précarité. Le dispositif d'insertion présente une plus grande diversité de situations familiales, avec une part importante de familles monoparentales.

L'accompagnement "Hors les Murs" concerne lui aussi majoritairement des personnes isolées, illustrant la mobilisation de ces dispositifs pour soutenir l'accès ou le maintien dans le logement de ce public.

Globalement, ces données confirment que l'activité du CHRS est principalement tournée vers l'accompagnement de personnes seules, tout en maintenant une capacité d'accompagnement pour des ménages familiaux.

3.5 Les logements au CHRS (Insertion, Stabilisation, Urgence, DLRL et ATSD)

Le parc de logements	Chambre	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces et +	TOTAL
Insertion	0	17	25	16	1	59
Stabilisation	0	35	0	0	0	35
Urgence	0	20	0	0	0	20
De La Rue au Logement	4	15	5	0	0	24
ATSD	3	5	0	0	0	8
TOTAL	7	92	30	16	1	146

Commentaires : Nos logements sont quasi exclusivement sur la bande littorale ainsi que sur Nice. Nous avons quelques logements sur la commune de Menton, ce qui permet de répondre à un besoin fort du territoire.

Le parc de logements mobilisé par le CHRS est majoritairement composé de petites typologies. Sur un total de 146 logements, la grande majorité correspond à des studios (92), suivis des T2 (30). Les logements plus grands restent peu représentés, avec 16 T3 et un seul logement de quatre pièces ou plus.

Cette configuration reflète la forte proportion de personnes isolées accompagnées par les dispositifs. Les dispositifs de stabilisation et d'urgence reposent exclusivement sur des studios, adaptés à l'accueil de publics seuls. Le dispositif d'insertion présente une plus grande diversité de typologies, permettant également l'accueil de ménages familiaux.

Enfin, les dispositifs "De la Rue au Logement" et ATSD mobilisent principalement des studios et des chambres, en cohérence avec l'accompagnement de personnes isolées accédant progressivement au logement.

3.6 Type de ressources par ménage à l'entrée (86 ménages)

	Insertion	Stabilisation	Urgence	DLRL	HLM	ATSD	Action de suite	TOTAL
AAH	3	6			1	7	3	20
AT / IJ / PI	1			1				2
Indemnités France Travail	1			1		4	1	7
Pension Invalidité	1	1			1			3
Retraite			1	6	1		1	9
RSA	4	3		1	3	2	1	14
Salaire	2	2	5	2	6		4	21
Sans ressources	3		1	1	1	3	1	10
TOTAL	15	12	7	12	13	16	11	86

Commentaires : L'analyse des ressources à l'entrée des 86 personnes accompagnées révèle une grande diversité de situations financières. La majorité des bénéficiaires disposent d'un salaire (21), du RSA (14) ou de l'AAH (20), tandis que certains perçoivent des allocations de chômage (7) et indemnités (2), des pensions d'invalidité (3) ou des retraites (9).

Une proportion non négligeable de personnes (10) se trouve sans ressources.

Les dispositifs d'insertion et de stabilisation accueillent majoritairement des personnes disposant de ressources stables (AAH, RSA, salaires), tandis que l'urgence et les dispositifs DLRL et ATSD concernent plus fréquemment des personnes avec des situations financières précaires ou sans ressources.

Cette diversité illustre la nécessité d'un accompagnement social individualisé, adapté à la fois aux personnes ayant des revenus stables et à celles en situation de grande précarité.

4. LES SORTIES

4.1 Les sorties en ménages/en personnes

2024

	Ménages	Personnes	Taux de rotation
Insertion	15	19	12%
Stabilisation	10	11	29%
Urgence	11	11	55%
Hors les murs	27	29	
<i>dont DLRL</i>	4	4	39%
<i>dont HLM</i>	9	11	113%
<i>dont ATSD</i>	14	14	175%
Action de suite	13	31	87%
TOTAL	73	101	

2025

	Ménages	Personnes	Taux de rotation
Insertion	17	34	23%
Stabilisation	11	11	31%
Urgence	6	6	30%
Hors les murs	35	37	
<i>dont DLRL</i>	8	8	33%
<i>dont HLM</i>	11	13	110%
<i>dont ATSD</i>	16	16	200%
Action de suite	11	18	73%
TOTAL	80	106	

Commentaires : Les sorties du CHRS montrent une évolution globale positive, avec un total de 80 ménages et 106 personnes sorties en 2025, contre 73 ménages et 101 personnes en 2024.

Le dispositif d'Insertion enregistre une augmentation notable des sorties, passant de 15 à 17 ménages et de 19 à 34 personnes, ce qui traduit un renforcement de l'accompagnement vers l'autonomie. Les dispositifs de Stabilisation restent stables, avec 11 sorties de ménages et 11 personnes.

Le dispositif d'Urgence connaît une progression significative du nombre de ménages sortants (de 1 à 6), bien que le nombre de personnes reste limité (6). Les dispositifs "Hors les Murs" enregistrent également une hausse des sorties (35 ménages et 37 personnes en 2025). Enfin, l'"Action de Suite" montre une diminution du nombre de personnes suivies, passant de 31 à 18 malgré un nombre de ménages stable. Cela s'explique par les sorties de ménages à composition familiale "importante".

Globalement, ces données traduisent une capacité accrue du CHRS à accompagner les ménages vers la sortie, tout en ajustant les dispositifs selon les besoins et profils des personnes accueillies.

Analyse des taux de rotation :

- Insertion : le taux de rotation passe de 12% à 23% (entre 2024 et 2025), soit presque le double. Cela traduit une mobilité accrue des ménages dans ce dispositif, avec plus de sorties et d'entrées, ce qui peut indiquer un parcours plus dynamique vers le logement durable.
- Stabilisation : le taux reste stable autour de 30% (29% → 31%), ce qui montre une bonne fluidité tout en conservant des séjours suffisamment longs pour stabiliser les ménages avant un relogement durable qui est complexe sur notre territoire.
- Urgence : le taux chute de 55% à 30% entre 2024 et 2025, ce qui suggère que les ménages restent plus longtemps dans ce dispositif. Cela peut refléter une augmentation de la complexité des situations ou des difficultés à trouver un relogement rapide.
- DLRL : stable passant de 39 à 33% ce qui correspond à une rotation modérée. Cela s'explique par des situations complexes et des propriétaires qui ne jouent pas forcément le jeu du glissement de bail car « trop risqué » à leurs sens. Cela amène l'équipe du CHRS à travailler sur de l'accès au logement par le biais de la mobilisation de la reconnaissance DALO et/ou vers du logement social.
- ATSD : taux extrêmement élevé (175% → 200%), soulignant des parcours très dynamiques avec des séjours très brefs. Ce qui correspond au cahier des charges du dispositif (maxi 6 mois d'accompagnement) en lien avec la mesure SPIP en cours.

4.2La durée des séjours

	Moyenne en jours		Moyenne en mois	
	2024	2025	2024	2025
Insertion	1235	1405	41	46
Stabilisation	931	881	31	29
Urgence	523	789	17	26
Hors les murs	1389	1374	46	45
<i>dont DLRL</i>	910	1047	30	34
<i>dont HLM</i>	304	157	10	5
<i>dont ATSD</i>	175	170	6	6
Action de suite	192	152	6	5

Commentaires : L'analyse des durées de séjour en 2025 montre des tendances globalement stables ou légèrement contrastées selon les dispositifs :

- **Insertion** : la durée moyenne des séjours augmente, passant de 41 à 46 mois, traduisant un accompagnement prolongé par rapport à 2024. Cela s'explique principalement par des sorties en 2025 de ménages ayant eu un très long parcours au CHRS.
- **Stabilisation** : légère diminution, de 31 à 29 mois, indiquant un maintien efficace des objectifs de stabilisation sur des périodes adaptées.
- **Urgence** : forte augmentation de la durée moyenne, de 17 à 26 mois, reflétant la difficulté à reloger rapidement certaines personnes impliquant la saturation du dispositif.
- **Hors les Murs** : la durée moyenne reste stable (45 mois), avec des variations internes : DLRL augmente légèrement (30 à 34 mois), HLM diminue significativement (10 à 5 mois), tandis qu'ATSD reste stable à 6 mois.
- **Action de suite** : légère diminution, de 6 à 5 mois, cohérente avec l'évolution du nombre de personnes accompagnées dans ce dispositif.

Ces données montrent que le CHRS reste fortement impacté par la tension sur le relogement dans le territoire. Pour une partie du public accompagné, les ménages sont prêts à être relogés, mais le manque de propositions disponibles empêche leurs sorties des dispositifs.

Au 31/12/2025, les effectifs du CHRS comprennent :

- 20 ménages reconnus prioritaires DALO, dont 5 depuis plus de 12 mois,
- 29 dossiers transmis au SIAO Logement.

Ces chiffres traduisent la difficulté structurelle d'assurer une sortie rapide vers le logement et la nécessité de solutions supplémentaires pour fluidifier les parcours d'insertion.

4.3 Le logement à la sortie du CHRS (58 ménages)

	Insertion	Stabilisation	Urgence	DLRL	ATSD
Abandon					1
Aucun logement connu		2		1	2
Décès	1		2	2	1
Domicile précaire ou inadapté	1				
Fin d'accompagnement	2				1
Hospitalisation		1			
Incarcération					2
Non renseigné	2	1			
Relogement IML	4		1		1
Relogement parc social	5	4	3	4	
Retour pays d'origine	1				
Vers un autre hébergement	1	3		1	8
TOTAL	17	11	6	8	16

Commentaires : Ces données montrent que si une partie importante des ménages accède à un logement sécurisé, un nombre non négligeable reste confronté à la précarité ou à des transitions complexes, ce qui souligne la pression continue sur le relogement et la nécessité de dispositifs adaptés pour faciliter les sorties du CHRS.

4.4 Type de ressources par ménage à la sortie (sur 80 ménages)

	Insertion		Stabilisation		Urgence		DLRL		HLM		ATSD		Action de suite	
	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E	S
AAH	3	5	1	4				2		1	3	4	3	3
Indemnités France Travail	2	1		2		1				2	2		1	1
Pension invalidité									1	1				
Prestations familiales		2												1
Retraite		1		1	1	1	3	4	1	2		1	1	1
RSA	5	3	6	3	2		4	2	1	1	5	6	2	2
Salaire	4	5			3	4			5	3	1	2	3	2
Sans ressources	3		4	1			1		3	1	5	3	1	1
TOTAL	17	17	11	11	6	6	8	8	11	11	16	16	11	11

Commentaires :

Sur le plan des ressources, on observe globalement une amélioration des situations à la sortie, notamment avec une diminution des personnes sans ressources, ce qui traduit probablement un travail efficient d'ouverture ou de rétablissement des droits. Le RSA reste cependant la ressource majoritaire, révélant la fragilité économique du public accompagné.

Par ailleurs, la présence et parfois la progression de la ressource « salaires » dans certains dispositifs indiquent que certaines personnes accèdent ou se maintiennent dans l'emploi, même si cela demeure limité. Enfin, l'augmentation des bénéficiaires de l'AAH dans plusieurs dispositifs peut refléter une meilleure reconnaissance de situations de handicap et un accès accru à des ressources plus stabilisées.

Globalement, ces évolutions suggèrent un effet positif des accompagnements sur la sécurisation des ressources, malgré une dépendance persistante aux minima sociaux.

5. Le suivi psychologique au CHRS

Le CHRS dispose au sein de son équipe de 2 ETP de psychologues cliniciens, qui interviennent selon les mêmes modalités que l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, notamment dans une logique d'« aller vers » et de multiréférence.

CHRS 2025	Résidents Adultes (+18 ans)	Résidents Enfants/Ados (- 18 ans)	Anciens suivis	TOTAL
Nombre de résidents suivis avec des interventions directes du psychologue (entretiens psychologiques)	130	30	4	164
Nombre de résidents connus et accompagnés avec des interventions indirectes du psychologue (éclairage partenaires et collègues)	21	7	0	28
TOTAL	151	37	4	192

Le psychologue participe à la procédure d'admission et reste présent tout au long de la prise en charge aux côtés des personnes accueillies. **Le psychologue intervient directement auprès de 90% des effectifs, tous dispositifs confondus.** Il propose des temps individuels, des rencontres associées à un membre de l'équipe référente, des temps familiaux ou conjugaux, des accompagnements divers ou tout autre modalité pertinente en fonction des besoins et des possibilités. Les rencontres peuvent avoir lieu au bureau ou en extérieur, dans un lieu public (snacks, parcs...), au domicile des personnes ou chez un partenaire. Le psychologue peut également être sollicité à la sortie du CHRS lorsque la personne formule une demande ponctuelle.

Les problématiques rencontrées relevant de la santé mentale sont présentes chez 9 personnes sur 10 du public accueilli (voire 9,5 si on compte les personnes présentant une symptomatologie dépressive isolée)

L'étayage psychologique est nécessaire pour favoriser un accès à la symbolisation qui s'avère altéré chez notre public, et ainsi tendre à développer des capacités de conceptualisation et d'élaboration qui sont défaillantes. Cette dynamique psychique particulière génère des mécanismes de défenses archaïques de type déni, productions délirantes, dissociation, clivage, etc. Les symptomatologies dépressives sont également omniprésentes, seules ou en sus des autres problématiques psychopathologiques. Il en découle **des comportements violents, qu'ils soient subis ou agis, que nous retrouvons dans 75%** du public accueilli en CHRS.

Il existe aussi un **recours aux addictions de façon prégnante chez 36%** des personnes afin de tenter de rendre leur vécu psychique supportable.

On constate également ces 5 dernières années une considérable augmentation des **maladies somatiques (cancers majoritairement) que nous retrouvons à 32%** chez les personnes accueillies.

La présence directe du psychologue au sein de l'équipe pluridisciplinaire et tout au long de la prise en charge au CHRS permet un réajustement constant des accompagnements et une prise en compte fondamentale de la dynamique psychique singulière de la personne. La grande fragilité psychique des personnes accueillies influe sur l'ensemble des missions du CHRS : l'insertion sociale et professionnelle, le soutien à l'exercice de la parentalité, la favorisation de l'accès à la santé, à la participation et à la citoyenneté.

En 2025, les axes majoritaires qui ont été travaillés dans les accompagnements psychologiques au CHRS se répartissent comme suit :

- 1) Soutien psychologique - psychothérapie – psychiatrie
- 2) Accès aux soins - démarches de santé psychique et/ou somatique
- 3) Accompagnement à la parentalité

Ainsi, le psychologue est un acteur clé du CHRS, à la fois :

- Clinicien intervenant directement et majoritairement auprès des personnes accueillies,
- Soutien technique et réflexif pour la conception des projets personnalisés et l'éclairage spécifique au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- Interlocuteur privilégié pour les acteurs de soins extérieurs.

Au vu de ces différents éléments et afin d'améliorer le service rendu, le CHRS est actuellement en réflexion sur le renforcement de l'accompagnement à la santé des personnes accueillies. La question se pose notamment concernant le développement de compétences en prévention, en accompagnement aux soins et en coordination médicale, afin de favoriser l'accès à la santé et le maintien dans le droit commun.

6. Les interventions

Intervenants	Action Suite	INSERTION	STABILISATION	URGENCE	DLRL	HLM	ATSD	TOTAL
Travailleurs sociaux	71	2266	897	519	672	222	232	4879

Commentaires : Le croisement entre la répartition du parc de logements et le volume d'interventions des travailleurs sociaux met en évidence une mobilisation différenciée des équipes selon les dispositifs, qui ne se limite pas à une approche strictement quantitative liée au nombre de logements.

Le dispositif insertion, qui concentre la part la plus importante des places du CHRS (78 ménages), génère logiquement le volume d'interventions le plus élevé (2 266). Rapporté au nombre de ménages, cela représente environ 38 rencontres par ménage et par an. Ce niveau traduit un accompagnement très soutenu, en lien notamment avec la composition des ménages (familles en particulier), impliquant des interventions multiples et parfois complexes.

Les dispositifs de stabilisation (35 ménages) et d'urgence (20 ménages) présentent une intensité d'intervention d'environ 26 rencontres par ménage et par an.

Ce niveau confirme que, au-delà du nombre de places, ces dispositifs mobilisent fortement les équipes en raison de la complexité des situations accompagnées.

Le dispositif De la Rue au Logement (DLRL), avec 24 ménages pour 672 rencontres, affiche environ 28 interventions par ménage et par an. Cela illustre un accompagnement ciblé sur l'accès rapide au logement, avec une intensité significative, mais davantage orientée vers des objectifs opérationnels précis.

Le dispositif ATSD, bien que représentant un volume limité (8 ménages), génère 232 interventions, soit environ 29 rencontres par ménage et par an. Ce ratio élevé souligne un accompagnement particulièrement intensif, lié à la spécificité des situations suivies, à la nécessité d'un suivi rapproché ainsi qu'à une durée d'accompagnement souvent contrainte. Il est également à noter que le dispositif HLM, bien qu'il ne relève pas directement du parc de logements du CHRS, mobilise 222 rencontres pour 21 ménages accompagnés sur l'année 2025. Cela traduit un investissement des équipes dans le maintien dans le logement et la sécurisation des parcours résidentiels au-delà du parc propre.

Enfin, les actions de suite avec 71 rencontres pour 16 ménages accompagnés sur l'année 2025 viennent compléter cette dynamique, en s'inscrivant dans une logique de continuité de l'accompagnement après la sortie du dispositif, sans être directement corrélées à un volume de logement.

7. LOGEMENT et EMPLOI

7.1 Situation par rapport à l'emploi au CHRS en 2025

La Fondation a fait le choix d'intégrer pleinement l'accès à l'emploi au sein de l'accompagnement global, dans une logique d'"emploi d'abord". À cet effet, en 2018, nous avons lancé une Plateforme Emploi, destinée à proposer un accompagnement vers l'emploi dès l'arrivée au CHRS des personnes hébergées. Les professionnels de cette plateforme assurent également l'accompagnement des personnes accueillies au sein de l'AAVA.

L'accompagnement proposé par la Plateforme s'initie à partir des souhaits exprimés par la personne accompagnée. Il vise prioritairement un retour à l'emploi dans le cadre du droit commun et s'appuie sur plusieurs méthodes reconnues, notamment la médiation active et la méthode IPS (Individual Placement and Support). Il soutient la définition d'un projet professionnel et encourage une mise en action tournée vers l'entreprise.

Pour ce faire, différentes modalités peuvent être mobilisées : découverte de métiers, bilan de compétences ou de potentiel, périodes d'immersions professionnelles, participation à des forums de l'emploi, visites d'entreprises ou de centres de formation. Dans une logique de parcours, l'accompagnement peut également s'appuyer sur les différents dispositifs portés par la Fondation de Nice afin de favoriser l'insertion ou de renforcer l'employabilité des personnes : Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), Atelier Chantier d'Insertion (ACI) et Entreprise d'Insertion (EI). L'équipe réalise également des accompagnements dans l'emploi et assure un suivi des personnes après leur prise de poste.

En 2021, cette dynamique s'est encore renforcée avec le recrutement d'une job coach dans le cadre du projet Coach, piloté par la DIHAL.

Ce projet porte une double ambition à l'échelle d'une agglomération :

- renforcer la dynamique emploi/logement au sein de structures d'hébergement grâce à un accompagnement renforcé et individualisé de type « job coaching » auprès des résidents ;
- décloisonner les réseaux d'acteurs de l'emploi et du logement/hébergement accompagnant les publics sans domicile.

Deux autres CHRS participent à ce projet aux côtés de la Fondation de Nice : la Villa Saint-Camille et le CHRS du CCAS de Nice. L'accompagnement à l'emploi proposé dans ce cadre s'appuie sur la méthode IPS (Individual Placement and Support), dont l'efficacité a été démontrée, notamment pour l'accès à l'emploi des personnes présentant des troubles psychiques.

Dans cette logique d'"emploi d'abord", la Fondation est aujourd'hui en mesure de proposer des modalités d'accompagnement diversifiées, permettant de mieux s'adapter aux situations et aux besoins des personnes accompagnées.

En 2025, ce dispositif a été renforcé par 0,5 ETP supplémentaire de job coach.

La Plateforme Emploi constitue une unité du secteur Accès à l'Emploi et assure l'accompagnement vers l'activité et l'emploi des personnes hébergées au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de la Fondation de Nice.

En 2025, 106 personnes du CHRS ont bénéficié d'un accompagnement par la Plateforme et/ou par les dispositifs d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) portés par la Fondation de Nice.

Une équipe de cinq professionnels propose un accompagnement adapté aux besoins et aux choix des personnes accompagnées. Les intervenants mutualisent leurs connaissances et leurs réseaux d'entreprises, croisent leurs regards sur les situations individuelles, partagent leurs méthodes et outils d'accompagnement et organisent des actions collectives et des événements communs.

PERSONNES DU CHRS ACCOMPAGNEES PAR LA PLATEFORME EMPLOI et les DISPOSITIFS de « L'EMPLOI D'ABORD »			
Chargée de mission emploi	Job coach	AAVA	PHC/ACI/EI
57 dont : - 25 hommes - 32 femmes	21 dont : - 12 hommes - 9 femmes	19 dont : - 13 hommes - 6 femmes	9 dont : - 7 hommes - 2 femmes
PERSONNES AYANT REPRIS AU MOINS UNE ACTIVITE <i>Tous emplois confondus : IAE/Intérim/CDD/CDI/formation rémunérée</i>			
35 dont : - <u>6 formation, apprentissage, ...</u> - <u>7 en Intérim</u> - <u>5 en CDDI</u> - <u>4 en CDD</u> - <u>13 CDI</u>	16 dont : - <u>3 en Intérim</u> - <u>2 en CDDI</u> - <u>7 en CDD</u> - <u>4 CDI</u>	5 dont : - <u>1 formation, apprentissage,</u> - <u>1 en Intérim</u> - <u>1 en CDDI</u> - <u>2 en CDD</u>	4 dont : - <u>1 formation, apprentissage,</u> - <u>1 en CDDI</u> - <u>2 en CDD</u>

Les personnes hébergées et accompagnées au CHRS ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi via plusieurs dispositifs de la plateforme emploi :

- la chargée de mission emploi a suivi 57 personnes (25 hommes et 32 femmes)
- le job coach a suivi 21 personnes (12 hommes et 9 femmes)
- le dispositif AAVA a suivi 19 personnes (13 hommes et 6 femmes)
- les dispositifs PHC/ACI/EI a suivi 9 personnes (7 hommes et 2 femmes).

Cet accompagnement a permis à un nombre significatif de personnes de reprendre une activité professionnelle ou une formation rémunérée. Ainsi, 35 personnes accompagnées par la chargée de mission emploi ont accédé à une activité (dont 13 en CDI, 7 en intérim et 6 en formation), 16 personnes suivies par le job coach ont repris un emploi (principalement en CDD ou CDI), tandis que 5 personnes accompagnées dans le cadre de l'AAVA et 4 via les dispositifs PHC/ACI/EI ont également accédé à une activité, principalement sous forme de contrats d'insertion, de CDD ou de formation. Ces résultats illustrent le rôle important de la plateforme emploi dans l'accès progressif à l'activité et à l'insertion professionnelle des personnes accompagnées au CHRS.

L'accès ou le retour à l'emploi constitue un levier essentiel dans le parcours des personnes accompagnées : en favorisant l'autonomie financière, la structuration du quotidien et la reprise de confiance en soi, l'insertion professionnelle contribue directement à la réinsertion sociale, qui demeure la mission centrale du CHRS.



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



Cofinancé par
l'Union européenne



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



VILLE DE NICE



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.